

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Le grand bazar de l'éducation permanente The fantastic circus of continuing education: some questions for discussion El gran bazar de la educación permanente: cuestiones para un debate

Bernard Francq and Françoise Goffinet

Number 9 (49), Spring 1983

Éducatrices permanentes en mouvement ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034734ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034734ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

On the basis of their evaluation of a debate which was organized to stimulate reflexion on one of the issues of this Review concerning grass-roots education, the authors suggest it is time to finish once and for all with a Crozier-type approach which sees the effects of the movement towards continuing education as essentially perverse. On this condition, it becomes possible to open up a whole new line of investigation which, in a context of reduced working hours and new technologies (both industrial and psychological) can provide what is missing for this movement. What is the significance of the growing emphasis on the social aspects of continuing education? The authors suggest that this can only be understood in relation to the ideology of the more experimental fractions of the bourgeoisie and their attempt to reduce the power of the State while at the same time increasing the responsibilities of local authorities. Will continuing education be able to furnish a response to one of the most important issues facing today's society: the possibilities for the development of democracy?

Cite this article

Francq, B. & Goffinet, F. (1983). Le grand bazar de l'éducation permanente. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 215–224. <https://doi.org/10.7202/1034734ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1983

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le grand bazar de l'éducation permanente

B. Francq, F. Goffinet

Lors du débat ¹ qu'organisa l'équipe qui avait préparé la contribution belge au numéro consacré — en automne 79 — par la R.I.A.C. aux rapports entre l'éducation populaire, la culture et le pouvoir, quels types de problèmes avait-on soulevés ? À le relire, il apparaît essentiellement centré sur le rôle du mouvement ouvrier organisé et de ses composantes — socialistes, démo-chrétiennes — sur leur capacité d'ouverture potentielle à une prise en charge ou à un soutien des « luttes » dans d'autres secteurs : femmes, comités de quartier, santé... L'hypothèse d'un mouvement ouvrier sclérosé ou bloqué, incapable de donner une impulsion aux luttes dans le champ des modes de vie était contredit par un des participants au débat affirmant que certains membres des directions syndicales, que des intellectuels dans leur orbite oeuvraient à cette ouverture.

Autre aspect abordé : le résiduaire. Appellation commode, à l'époque, pour caractériser le lieu politico-administratif — le ministère de la Culture — où, par voie de conventions, s'était mise en place la reconnaissance d'une série de nouvelles demandes suscitées par les problèmes d'action communautaire, de travail coopératif. Là semblait résider la nouveauté, nouveauté d'autant plus affirmée qu'elle s'appuyait sur un déni du pluralisme dont « l'efficacité » avait largement été démontrée (« tous s'accordent à reconnaître les limites de ce pluralisme imposé administrativement, incapable de passer au-dessus des cloisonnements inscrits dans un territoire en fonction d'une histoire », p. 14).

Revue internationale d'action communautaire 9/49, 1983

À transformer.

6

Blocage du mouvement ouvrier, blocage du pluralisme au niveau du terrain local... il restait à espérer en une réforme de l'État où le ministère de la Culture occuperait une « place pivot » disait-on, sans exclure des perspectives conflictuelles qui accompagneraient toute action de décroisement. Un mot qui revenait plus de quatre fois dans ce texte. Car telle était bien la dominante du questionnement : qu'est-ce qui, au-delà des appartenances d'appareils — politiques, syndicaux — oeuvrait, à travers d'inévitables alliances, à un changement de fait, sur le terrain, dans les pratiques quotidiennes ? La question du changement social se trouvait être l'axe d'un constat que personne ne nous signale comme relevant typiquement d'une problématique institutionnelle du genre « on ne change pas la société par décret même si la société est bloquée ». Crozier dans nos têtes...

Est-ce le lieu pour faire la critique d'un apport qui restait obnubilé par « le résiduaire » — et par là, nous entendions tout ce qui était peu institutionnalisé mais soumis à des champs de contraintes externes (le mouvement ouvrier, le pouvoir local, le cloisonnement des idéologies...) fortement institutionnalisées — peu sensibles à des transformations qui nous échappaient ?

Oui dans la mesure où nous ne pouvons plus nous cantonner aujourd'hui dans la même perspective crozérienne du changement social, fût-ce dans le champ de la politique culturelle constituante de celui de l'éducation permanente comme c'est le cas en Belgique francophone. En effet, à poursuivre cette problématique — certes tentante² — nous nous enfermerions à faire le décompte des effets pervers, des effets imprévus résultant de la mise en oeuvre d'un projet dont les résultats se révèlent, en fait, contraires aux intentions de départ. Alors le compte de l'éducation permanente serait vite réglé sur le mode : rien n'a changé, tout au contraire a régressé. Le fameux décret de 1976 n'a pas été appliqué dans sa totalité. Il n'a fait que renforcer le cloisonnement des organisations « volontaires » ; le prophétisme social de celles-ci s'est dissout dans un social-corporatisme des avantages acquis et cela qu'elles soient grandes — les filiales du mouvement syndical ou ouvrier — ou petites — celles qui se sont constituées sur les modes de prise en charge du secteur social : thérapies de toutes sortes, tutelles tout azimut. Le résiduaire s'est vu cantonné dans un système de conventions dont les moyens financiers se sont trouvés être de plus en plus

limités depuis 1978 sans que s'opère ce que nous appelions de nos vœux : une espèce de fédération regroupant les groupes de base, d'animation au plan local qui ne vit jamais le jour. Les nouvelles technologies — informatique, audio-visuel, production et distribution du livre, disque, film... — ont structuré des pratiques qui font qu'aujourd'hui des responsables administratifs, des animateurs « socio-culs », des formateurs, pensent en termes d'industries culturelles. En un mot, l'autonomie préconstruite (mieux, auto-proclamée) du culturel se trouve soumise à ce qui ne pouvait être que la dérive économique qui réinstaure les notions de rentabilité, de productivité, de coûts unitaires dans les processus de formation. Ce qui se voulait être mouvement généralisé de prise de conscience critique, de renforcement des actions des travailleurs pour une transformation des structures industrielles, sociales est battu en brèche par les licenciements collectifs, les reconversions acquises à l'arraché, les menaces qui pèsent partout sur les rapports de production, une médicalisation démente du tissu social qui fait, de mieux en mieux, apparaître le projet préventif comme un miroir-aux-alouettes.

Pour l'éducation permanente, tout est foutu. D'autant plus que la base — ouvrière, mais aussi petite-bourgeoise — ne s'est jamais, tout compte fait, sentie concernée par un projet élaboré en son nom. Restent dominants, hégémoniques les projets de reclassement professionnel, de reconversion personnelle avec une nette tendance à « être mieux là et maintenant », les analyses de la crise étant démobilisantes, insécurisantes.

Il s'agirait alors de changer de sujet. Et pourtant... les comptes et mécomptes de l'éducation permanente font plus que jamais apparaître celle-ci comme enjeu *politique*. C'est qu'elle paraît être encore et toujours chargée des interrogations majeures sur les ratages — d'autres diront contradictions, d'autres encore mutations, certains parleront de gâchis — en chaîne des rapports entre la société civile, l'État et l'économie ou entre le culturel, l'économique (l'emploi ici) et le social... Raison de plus pour approfondir les causes d'un échec apparent que tout laisse analyser comme effet pervers, décomposition... pour réinstaurer un nouveau champ de questions qui interpellent tant les administratifs que les créateurs de leur propre emploi, une fois que le mot d'ordre « small is beautiful » se sera évanoui...

Question 1 :

Que traduit le changement de discours dans le champ de l'E.P. ?

Constatons qu'au départ, dans les années 1970, si le vocable « extra-scolaire » est encore de mise, les termes de réseau, de gestion associative, de coopération culturelle viennent envahir un espace qui restait à occuper. C'est bien ce que fit le projet de l'E.P., sa philosophie telle que formulée dans le rapport Parisis où l'on cherchait à établir les liens entre la culture et la communauté à travers « un réseau de plus en plus serré, de plus en plus complexe, de plus en plus indispensable de relations sociales » (Parisis, p. 37).

Alors l'E.P. se spécifie sous le double rapport d'opposition à la formation professionnelle (à sa rentabilité ou son utilité immédiate) et à l'éducation nationale (à ses inégalités socio-culturelles, à sa culture savante). Par rapport à cela, on prônera la promotion socio-culturelle des travailleurs et des « autres » (la petite-bourgeoisie intellectuelle ou encore ceux qui cherchent à se mouvoir dans les structures sociales). Là, le complément de vocabulaire prend forme sous ses appellations aujourd'hui les plus banalisées : animateur, association coopérative, activité de formation, action critique... Tout se passe comme si un consensus généralisé était établi autour des objectifs de la politique culturelle. L'expérience des maisons de la culture, les blocages successifs qu'elle engendrent, le pluralisme « contrôlé-contrôlant » qui réinstalle une coexistence pacifique entre idéologies et partis politiques, tout cela va amener les responsables de secteurs administratifs à faire marche arrière, à créer d'autres pistes (par exemple, la mise en place de conventions à propos des « expérimentations » sociales et culturelles). Au fur et à mesure des années (1971... 1975-76), le réseau de groupements coopératifs généralisé se faisant attendre, mis à part quelques réalisations, le vocable de « projet » s'installe aux premiers rangs des discours sur le développement culturel.

Cette notion convient parfaitement à la politique de conventionnement qui connaît alors un essor autour d'une multiplicité de lieux ou d'outils, du centre de documentation à la TV communautaire. Elle remet, par ailleurs, à sa juste place une ambition qui doit s'accomplir à travers l'octroi des moyens (subventions) aux mouvements « volontaires ». Là le décret vient jouer un rôle majeur qui constitue le second pôle de nos interrogations.

Puis, à cette notion de projet — de développement culturel ex ante — vient se substituer des mots comme « résultats », « public cible », qui combinent à la fois mesures quantitatives et qualitatives mais aussi les tendances les plus dérisoires du langage de la prévention (public cible). L'administration semble affiner ces critères de choix quant aux actions à soutenir, aux résultats que l'on voudrait bien — par personne, mouvements ou services de formation interposés — obtenir. Là encore les conventions permettent d'affiner une procédure qui reste un marché de dupes (chacun, dans la formulation de son projet, plaquant le vocabulaire qui permet d'obtenir la subvention). Le C.E.F.A.C. ne sera pas pour rien non plus dans l'imposition de ce vocabulaire.

Au fait, on aurait pu se contenter d'en rester là. Depuis trois ans, un nouveau glissement s'est opéré : au C.E.F.A.C. on parle d'entreprises culturelles ; au service de l'audio-visuel, on constate sur un tard que l'État passe des marchés « publics » avec des industries, que le culturel est lui-même de plus en plus interpellé par l'économique ; dans les « universités de la première chance », à Charleroi principalement, on va chercher des référents français : action collective de formation, district socio-éducatif et culturel, Bertrand Schwartz aidant. Il n'est plus de projet de formation, de la remise à niveau des chômeurs aux formations d'éducateurs dans le domaine de la protection de la jeunesse, qui ne soit devenu une « recherche-action ».

Résultat des courses ? Au-delà des glissements qui caractérisent les appellations des pratiques dans des secteurs dominés au sein de la division du travail qui qualifie l'État-Providence, *il reste que l'E.P. n'a pas trouvé son territoire*. Ni au niveau culturel, la récente réforme de l'État ayant fait apparaître l'imprécision des missions des centres culturels (foyers et maisons de la culture) et des limites de leur champ géographique d'intervention ; ni au niveau des conventions, le processus associatif n'ayant guère eu d'effets au niveau de la région ou de la localité ; ni au niveau des « actions collectives de formation », les tenants du district socio-éducatif restent minoritaires au sein de l'administration comme des mouvements socio-éducatifs ; ni au niveau du service public des bibliothèques qui devrait se bâtir sur l'idée de réseau...

Alors réseau, projet de développement ou de démocratie culturelle, district socio-éducatif, que choisir ? Pour rencontrer quels problèmes plutôt que des populations cibles ou des groupes à résultats, avatars des pires méthodologies du travail social dont il faut reconnaître ici qu'elles ont influencé les discours plus qu'intentionnels de, sur l'E.P. ? La question va se poser avec acuité dans les années à venir du fait de la nécessité de coordonner les unités territoriales, donc administratives du pouvoir communautaire. Sur quel(s) terrain(s) de chasse vont se battre expérimentations, mouvements, groupes de base ? Sur quel principe de coopération ? Rien de tout cela ne fait l'objet de débats au sein du monde démultiplié de l'E.P. Tout, au contraire, produit du cloisonnement et des résultats — expérimentaux — dont les « décideurs » ont toujours le loisir de montrer qu'ils ne sont valables que dans leur contexte local. Qui peut créer une conjoncture telle que les mouvements actuellement actifs puissent imposer au pouvoir politique la mise en place d'une politique d'E.P. coordonnée si elle ne peut être coopérative ?

Question 2 :

Est-ce qu'on change la société — civile — par décret ?

Telle est bien la question — encore crozérienne — que l'on est en droit de se poser à propos du décret. Car à y regarder de près, s'il était obligatoire d'en définir un du fait de la réforme de l'État de 1970, quels effets a-t-il produit ? Non pas en termes de moyens financiers mais en termes de réalisation du projet qu'en 1970 on proclamait : « il faut mettre la nation entière dans un état d'éducation permanente » (E. Creutz, lors des semaines sociales wallonnes consacrées en 1970 aux rapports entre l'enseignement, l'éducation permanente et la société).

Pour des raisons déjà décelables dans les glissements successifs des discours de l'E.P., on peut déjà deviner que le décret de 1976 constitue non plus l'avatar mais l'imposture maximum qui permet de remettre à demain ce qu'il fallait hier ! Imposture à un double niveau où pouvoirs publics et mouvements volontaires se relancent la balle, le grand absent demeurant le réseau associatif.

Qu'est-ce qui fait problème ? La non-application

in extenso du décret finançant les mouvements, leur octroyant subventions et moyens en capital. En quoi y a-t-il imposture ? En ce que les deux parties invoquent l'idée de réseau associatif pour ne pas s'avouer qu'elles ont perdu une bataille. L'administration chargée d'appliquer le décret — qui a fait l'objet d'une programmation — se retranche derrière soit une argumentation purement financière (absence de moyens, « soyez déjà contents de ce que vous avez »...), soit une argumentation plus idéologique (« coordonnez-vous, mettez vos ressources en commun sur base d'un projet plus coopératif »). Les mouvements — les plus grands surtout, ceux qui pèsent dans la balance politique et syndicale — n'ont de cesse de répondre que l'absence de moyens totalement acquis, selon leurs droits aux subventions, empêchent toute pratique associative, toute mise en commun qui mettrait en péril l'autonomie des mouvements. Ou l'équilibrage du rapport des forces entre mouvements.

Autrement dit, le décret obtenu mais non appliqué dans son intégralité fournit aux grands mouvements d'éducation populaire une revendication justifiant leur immobilisme et/ou leur cloisonnement idéologique. En cela il y a imposture et imposture majeure car rien n'interdit dans l'état actuel des choses, une pratique associative. Certes pas une absence de moyens financiers que d'autres — Suisses, Québécois, Français — jugeront suffisants. Sauf des raisons politiques qui reflètent très exactement la division du mouvement ouvrier entre ces deux pôles — socialiste et chrétien.

Mais au-delà de ce qui ne pourrait apparaître que comme division, il y a un autre enjeu : celui du rétrécissement ou, au contraire, de l'élargissement de la base sociale des mouvements qui, à travers leurs filiales multiples visant les populations jeunes, femmes, troisième âge, ont pour objet de sauvegarder ou de démultiplier leurs clientèles et la tutelle sur celles-ci. C'est alors plus de *social-corporatisme* qu'il faut parler que d'un mouvement de libération. En cela, l'E.P. constitue une base matérielle de la social-démocratie comme de la démocratie chrétienne. Base qui permet de se disputer des clientèles qui ne sont pas inamovibles. Plus les pertes d'emplois vont croissant et plus ces clientèles risquent de s'adresser au plus offrant ou au plus efficace !

Dès lors, la question se pose de savoir qui, quelle force sociale fera voler en éclats cette imposture. À voir l'approfondissement de la crise socio-économi-

que stricto sensu, ce n'est pas pour demain. Et cependant, cinq composantes peuvent constituer cette rupture, cette prise de conscience critique qui ferait apparaître clairement les enjeux de l'E.P. : la réduction du temps de travail, les nouvelles technologies, une transformation de la demande de formation ou d'encadrement, les appels à la responsabilisation que tiennent les fractions les plus « prospectives » de la bourgeoisie d'État, l'interpellation que constitue le traitement du social au niveau local (les deux dernières étant par ailleurs fort proches l'une de l'autre au plan des interventions).

Question 3 :

La poursuite d'un mouvement social de libération du temps constituera-t-elle la chance « historique » de l'E.P. ?

Il apparaît que devant la dilution des emplois les plus traditionnels, la réduction du temps de travail dans les secteurs stagnants ou stabilisés (?), c'est-à-dire n'enregistrant ni perte ni gain d'emplois, est une des solutions pour enrayer, à terme (5 ans), la montée du chômage. Depuis 1976-1977, les premières critiques à l'égard de la loi sur les crédits d'heures n'ont pas manqué de souligner que le patronat mais surtout l'absence de rénovation des structures industrielles freinaient l'application d'une loi qui devait permettre — en théorie — une revalorisation, une requalification de la force de travail.

En définissant un modèle de réduction sélective du temps de travail en fonction de catégories d'âge et de besoins culturels et sociaux spécifiques, le mouvement syndical de tendance chrétienne³ proposait, en 1978:

- pour les jeunes travailleurs et ceux âgés de 60 à 65 ans, l'instauration d'un régime de 4 jours de travail et d'une journée de formation (32h/travail/semaine);
- pour les travailleurs âgés de 25 à 50 ans, une réduction moyenne du travail à 38 heures avec la possibilité de congés culturels selon les demandes collectives ou individuelles;
- pour les travailleurs de 50 à 54 ans, une réduction générale à 36 heures et pour ceux de 55 à 59 ans, une réduction à 34 heures.

Ce système libérerait plus ou moins 260 000

emplois et permettrait d'assurer la vitesse de croisière du projet d'éducation des adultes en faisant passer le nombre de bénéficiaires du congé-éducation de 75 000 (2,5 %) à 500 000 (16 %).

Ceci résume brièvement, comme le dit l'auteur du projet, si « l'E.P. des travailleurs jeunes et adultes ne conduit pas automatiquement à un projet de transformation démocratique de la société, le mouvement ouvrier doit veiller *jalousement* (c'est nous qui soulignons) à la définition des objectifs et des contenus éducatifs des nouveaux systèmes de formation pour travailleurs, ainsi qu'à la formation des formateurs d'enseignants appelés à y fonctionner⁴ ».

Le mot d'ordre est donc le contrôle ouvrier sur la réduction du temps de travail.

Ici deux problèmes :

- Le premier : qui va organiser ce système de formation ? Les ministères — Emploi, Éducation nationale, Culture ? À l'époque où cette proposition est formulée — 1978 — l'auteur a encore du mal à deviner que la formation professionnelle fera l'objet d'une des compétences de la Communauté française. Les syndicats ? En front commun ? Depuis quatre ans, tout démontre qu'ils ont des dissensions stratégiques telles qu'ils n'arrivent que peu souvent à s'organiser pour mener des actions de grève nationale en commun... Les mouvements « volontaires » ? C'est sans aucun doute une des tendances du mouvement ouvrier chrétien que de prétendre avoir des organisations aptes à répondre à la formation permanente jusqu'à et y compris au sein de l'université (la F.O.P.E.S.). Toutes ces questions dépassent largement le simple usage du contrôle ouvrier sur le problème de la libération du temps. Il en est d'autres.

- Le second : pour former à quoi ? À quelles qualifications ? Pour quelles structures d'emplois ? Sur ce terrain, les forces syndicales ont fort à faire à se substituer et au patronat et à l'État.

C'est pourtant là la question cruciale qui interpelle l'E.P. sous le contrejour des nouvelles technologies ou de l'informatisation de la société.

Question 4 :

En quoi les nouvelles technologies interpellent-elles l'E.P. ?

On pourrait dire que, justement, elles ne l'inter-

pellent pas. Les entreprises de pointe n'hésitent pas à consacrer entre 5 et 10 % de leur masse salariale à des processus de formation en entreprise. Dire que l'E.P., son côté institutionnel — ministères et mouvements volontaires — est en concurrence avec ces entreprises est financièrement risible d'une part ; d'autre part, l'usage domestique du micro-ordinateur (l'homme de l'année 1982 pour *Times Magazine*) risque fort de se généraliser dans les ménages avant que les conseils d'entreprise et les délégations syndicales ne puissent en appréhender l'usage à un niveau tant micro-économique que macro-économique. Nous n'en voyons pour seule preuve que des pratiques larvées bien qu'interpellantes — dont un des articles dans ce numéro témoigne ⁵ — sont entendues d'une oreille distraite par le mouvement ouvrier succombant lui-même au phantasme informatique. Rien de comparable à la démarche de la C.F.D.T. travaillant avec des chercheurs à appréhender « les dégâts du progrès ⁶ », à rechercher des alternatives par rapport à une informatisation de la société trop vite devenue fait de nature.

Et pourtant, à l'évidence, les nouvelles technologies industrielles pénètrent les mécanismes de consommation de masse. Qu'a à dire le mouvement ouvrier belge à cet endroit ? Une dénonciation de la machine maléfique ou du savant fou ? Difficile de changer de cap quand on a été partie prenante de tous les accords de productivité qui ont marqué le recul de la classe ouvrière sur le front de l'emploi. Là, une fois encore, si l'université peut y voir une chance pour sa reconversion (retrouver de nouveaux élèves, maintenir l'emploi), les expérimentations à court ou à moyen terme se trouveront être limitées à ne répondre qu'à un certain type de demandes : culturelles du type : « qu'est-ce que c'est que ça ? » ou professionnelles (reclassement de chômeurs, classe moyenne cherchant à acquérir le « look » cadre-informaticien).

Jusqu'à quand cette situation — réelle — se perpétuera-t-elle ? Est-ce aux petits services d'éducation permanente à faire ce travail ? Qu'est-ce qui empêche donc le mouvement ouvrier, soumis au jour le jour aux rationalisations, de chercher une parade à ce qu'il convient de nommer en des termes marxistes : l'extorsion de la plus-value relative ?

Mais il n'y a pas que des nouvelles technologies industrielles ou communicationnelles dans une société qui se produirait sui generis. Il en existe aussi de

psychologiques.

Question 5 :

Quelle est la demande en éducation permanente ?

Poser la question en ces termes, c'est faire comme s'il y avait une unité dans les démarches qui amèneraient un public — ouvrier de préférence, laissé pour compte de la machine à inégalités qu'est l'Éducation nationale — à demander de la formation. Et une formation qui serait conscientisante, où tout un chacun y incluerait un projet de transformation de la société. Si le décret de 1976 vient institutionnaliser ce projet, s'il fait comme si cette demande était homogène, il n'en reste pas moins qu'il est loin de constituer une pratique hégémonique au niveau tant de la classe ouvrière qu'au niveau de la petite-bourgeoisie, fût-elle militante.

L'offre de transformation de la société a l'air d'être d'autant plus structurée qu'elle laisse échapper l'essentiel. Il n'y a pas là paradoxe. Le projet porté par les secteurs administratifs — dominés — de l'appareil d'État et par les filiales du mouvement ouvrier bute sur un principe de réalité : celui de l'adaptation professionnelle, du reclassement dans les structures d'emplois. Là, le décret n'est plus que dérisoire par rapport aux masses budgétaires que l'État consacre à la formation professionnelle et que l'entreprise « sacrifie » à l'adaptation de sa main-d'œuvre. On y verra un rapport direct avec la question précédente portant sur les nouvelles technologies. Mais si son angle d'attaque se limitait encore à se demander dans quelle mesure elles interpelleraient le mouvement ouvrier, ici la réponse relève sans conteste du procès de travail capitaliste : il s'agit encore et toujours d'adapter la main-d'œuvre, ses qualifications aux « besoins » de l'entreprise, transformatrice ou non.

Que la Fabrique nationale d'armes — à Liège — consacre plus de cinq pour cent de sa masse salariale à la formation en entreprise laisse entrevoir le fossé incommensurable qui sépare un projet de transformation de la société (en Belgique, depuis bientôt vingt-cinq ans, on a pris l'habitude de parler de « réforme de structures ») d'une réalisation qui, de l'embauche au plan de carrière, vise une adaptation continue et changeante. Comme l'a montré Max Pagès en démontrant les nouvelles méthodes de domination sur les indi-

vidus dans une multinationale⁷, les formations en entreprise ne se limitent plus à une adaptation stricto sensu de la force de travail à l'emploi. On voit apparaître des méthodes politiques de gouvernement à distance basées sur une religion d'entreprise, à travers un système de médiations fort complexes. Système « socio-mental » où domination et adhésion font bon ménage et où « l'organisation poursuit des politiques contradictoires dont le principe est de coupler de fortes contraintes à de forts avantages à l'individu ». À travers ces processus, se développe une psychologisation des modes de gestion du travail à partir de nouvelles technologies psychologiques cette fois : cadres efficaces, travailleurs transactionnalisés, institutions bio-énergiquement analysées... On aura reconnu là les techniques — analyse transactionnelle, bio-énergie, apprentissage de la négociation — du « plus est en vous » dont les finalités profilent l'image du travailleur d'une société technologique informatisée, société en pleine mutation où changement, marge de liberté négociée, transaction régulent les rapports relationnels dans l'entreprise de production ou de service.

Là, l'éducation permanente ignore superbement un mouvement qui ne s'exprime pas seulement par les succès de librairie de la méthode Gordon mais surtout par une offre diversifiée (multiplicité d'analystes, de « méthodes », d'écoles) qui a largement pénétré les formations en entreprise. Mais ce n'est pas tout. Ces nouvelles technologies psychologiques — efficaces — font également les beaux jours des travailleurs de la médiation et de la mise sous tutelle : psychologues de centres psycho-médico-sociaux ou de centres de guidance, assistants sociaux des services d'aide sociale, animateurs culturels en milieu — populaire ou non — se trouvent dotés de techniques qui leur permettent — enfin ! — de rencontrer « la demande », celle-ci étant de plus en plus centrée sur du vécu, du relationnel. Autrement dit, là aussi la demande du public a changé. S'en tenir à la caricature des vieux militants mals dans leur peau et faisant du groupe n'est pas seulement imbécile mais aussi peu inventif. C'est un peu le cas des formateurs qui, de l'entraînement mental à l'analyse des structures de société s'étonnent que les gens ne lisent plus, qu'ils ramènent tout à leurs « problèmes personnels », à du vécu, qu'ils viennent avec des questions qui se résument à savoir « comment vivre aujourd'hui, ici et maintenant ».

À regarder les choses de plus près⁸, il existe bel et bien création de réseaux qui instaurent une nouvelle sociabilité pour la petite-bourgeoisie (10 % seulement du public consommant des techniques psychologiques sont originaires d'un milieu social inférieur) où narcissisme et « culture de l'émotivité » (spontanéité, ouverture, tolérance...) viennent combler le mal-vivre, du cadre à l'enseignant.

Il n'est pas jusqu'au public « populaire » qui soit touché par cette manière d'envisager le changement : de moins en moins de militants ou de permanents du mouvement ouvrier à la recherche d'une mobilité sociale ou d'une valorisation socio-culturelle institutionnellement fondée sur des possibilités d'emplois, mais de plus en plus de chômeurs, de ménagères dont la demande semble s'exprimer en termes de résolution de problèmes ou conflits « individuels⁹ ».

Ces changements qui affectent tant la demande du public que la nouvelle offre mise en place par les techniciens du relationnel interpellent le système d'éducation permanente tel qu'institutionnalisé. Quelles réponses ont à donner les tenants des démarches collectives de conscientisation, d'action critique à cette transformation de la demande ? Certains reconnaissent qu'à démonter les mécanismes de la crise, à en analyser les contraintes sociétales, on ne provoque que des attitudes de fatalisme ou de démobilisation allant à l'encontre du projet autogestionnaire de transformation de la société.

Alors attendre que la mode passe ? Ou, au contraire, assimiler dans les programmes de formation les « acquis » des thérapies pour normaux ? L'une et l'autre attitude sont absurdes ; la première parce que tout laisse penser qu'il ne s'agit pas d'une mode mais d'une nouvelle régulation des rapports sociaux à travers la mise en place d'une société psycho-relationnelle. La seconde parce que pour nos mouvements « volontaires », il est un peu tard bien que certains... Plus radicalement parce que cela va à l'encontre du projet d'une société civile où responsabilité et solidarité déterminent des actions collectives pour lever la domination.

À tout le moins, on ne peut pas dire que des réponses, des pratiques aient émergé à propos de pareils problèmes. Tout comme pour les nouvelles technologies industrielles, les nouvelles technologies psychologiques risquent fort de laisser le mouvement d'E.P.... sans public !

Question 6 :

*Responsabilisation et aide sociale,
une « nouvelle donnée » pour l'E.P. ?*

Moins d'État, plus de société civile... telle est, depuis quatre ou cinq ans, l'autre face du discours générique sur la crise ou l'après-crise. Ici, tout laisse deviner un nouveau (?) projet où utilisation des ressources existantes, élimination des doubles ou triples emplois, déconcentration administrative, responsabilisation des communautés locales, traitement des problèmes sociaux créés par la crise s'interrelient. Et où l'E.P. aurait une place majeure à occuper. Reprenons ces éléments.

Moins d'État : c'est l'évidence devant les discours catastrophiques qui entourent la crise des finances publiques qui caractérise depuis 20 ans la société belge. Si on a peu coutume de faire de la prospective ici, il n'en reste pas moins que la fraction de la bourgeoisie belge qui tient encore à son État-Nation¹⁰ reprend à son compte, non point des discours reaganien, mais celui même qui avait fait apparaître l'E.P. comme facteur de changement à travers la mise en place d'une politique culturelle responsabilisante, critique. Paradoxe ? Non pas, mais ruse qui permet de réassigner à la société civile sa place — première — dans le développement sociétal. Et de conclure : assez de demandes à l'État, assez de mouvements — privés — associatifs et subsidiés. Qu'ils fassent avec ce qu'ils ont. Et ce qu'ils ont reflète assez bien la précarité dans laquelle il s'agit d'être créatif. Si le secteur de l'E.P. est un secteur « de pointe », c'est que quatre travailleurs sur cinq y ont un statut précaire. Telle est bien l'exemplarité de l'E.P.

Si précarité il y a, cela n'exclut en rien l'utilisation des ressources existantes : là, l'idée même de coordination entre réseaux formulée dans le rapport Parisis trouve un terrain de réalisation. Pourquoi multiplier les initiatives, les expérimentations alors même qu'il existe une diversité suffisante à l'échelon local pour rationaliser les efforts et les bénéfices pour la collectivité ? Là encore, nul paradoxe ou récupération. Mais une E.P. mise au pied de son propre évangile. Qu'elle se coordonne, mouvements associatifs et pouvoirs publics locaux, pour réaménager des espaces et des lieux de créativité. Il en est qui¹¹ s'étonnent que le projet de district socio-éducatif et culturel soit limité au seul axe de l'articulation des ressources, les

axes égalisation des chances et participation étant soit mis entre parenthèses, soit entrevus comme finalité à très long terme. Cet étonnement est surprenant pour un promoteur de projet qui ne méconnaît pas l'appareil d'État capitaliste. Mais c'est que le seul intérêt du district socio-éducatif pour cet État se limite à une réallocation des ressources locales où la communauté, dans un même projet, puisse assumer la prise en charge de ses besoins ou de ses problèmes en fonction d'un consensus local. En cela, l'université de la première chance a un rôle stratégique à jouer : faire apparaître les cloisonnements institutionnels qu'il s'agit de désinstitutionnaliser. Le risque, c'est de n'être limité qu'à jouer ce jeu-là. Toutes les conditions sont pourtant réunies pour ce faire, les promoteurs du projet d'université ouverte reconnaissent les difficultés de mettre en place une structure de concertation réunissant des notables locaux.

Moins d'État, moins de doubles emplois, plus de coordination et de responsabilisation. L'équation si elle n'est pas encore équilibrée — c'est un des enjeux de la crise ou de « l'après-crise » — se met en place. Et de la façon la plus magistrale sans doute dans le traitement non plus des besoins mais des problèmes sociaux. Si on veut bien tenir compte du fait que depuis dix ans, le mouvement législatif a transformé les modes de procédure d'attribution des aides sociales¹² en accentuant et le caractère local de la procédure d'attribution et la personnalisation de l'aide, l'E.P. s'intègre parfaitement dans cette politique. Il n'est pas jusqu'à la Fondation André-Renard qui, dans les spéculations qui entourent les compétences et attributions de la Communauté française en ce qui concerne la F.P. ou la promotion socio-culturelle des travailleurs, ne considère que, dans la conjoncture actuelle, l'action culturelle relève *en fait* de l'action sociale, *que la F.P. assure une fonction d'aide sociale temporaire*¹³... C'est l'évidence dans le cas des programmes mis en place par des expérimentations telles que Canal-Emploi et la F.U.N.O.C. Le modèle du travail social — prise en charge, mise sous tutelle des chômeurs par processus formatif interposé, malaise « psycho-relationnel » des formateurs — est une des composantes de ces actions collectives de formation.

Une fois encore, qu'a à dire le mouvement institutionnalisé de l'E.P. qui n'a de cesse d'obtenir la garantie de l'État à travers l'application intégrale du décret ? Peu de choses. Il faut aller chercher du côté

des conventions — des expérimentations — pour trouver ce genre de préoccupation dans une Communauté française au budget de « crise ».

La question est de savoir comment, ici, l'E.P. se situera par rapport à l'enjeu suivant : ou bien un renforcement de la responsabilisation de l'échelon local, où le poids institutionnel et pluraliste considérable du pouvoir politique local, de son clientélisme (pour ne pas parler en terme québécois de « patronage ») continuera à peser ; ou bien des initiatives locales reposant sur une pratique réelle de la démocratie.

N'est-ce pas Claude Lefort¹⁴ qui nous rappelle que « en fin de compte, ce qui se dérobe à l'imagination, quoiqu'elle trouve là des ressources inconnues, c'est la démocratie ».

Si cette problématique semble cantonnée aux pays de l'Est, elle est pourtant d'une actualité — brûlante — pour l'E.P. qui n'a pas ou peu de réponses à apporter à un projet — moins d'État, plus de responsabilisation — qui s'inspire de ses propres termes.

Sinon... Sinon nous n'aurions plus qu'à donner raison à ceux qui, dans la foulée des Crozier et Boudon, voient des effets pervers dans un processus qui engendre une bataille politique qui commence. Jacques Donzelot a, mieux que Bourdieu, mis le doigt sur ce qui caractérise l'E.P., à savoir la maîtrise du temps ; par la mise en évidence de glissements successifs du rapport de l'individu, de la société et de l'État, il nous indique que :

[...] au sujet statutaire [...] l'on oppose à présent le sujet mû par l'injonction d'accomplissement de soi, d'extension de son potentiel et de réalisation de soi. Au projet de rationalisation de la société s'oppose celui de la gestion des rapports sociaux par le rituel d'une négociation que tout porte à devenir permanente. Tandis qu'à l'État-Providence, conjurateur du conflit et dispensateur de compensations pour prix de ce renoncement à l'affrontement, succède l'État-animateur, faisant concourir les parties antagonistes à l'affrontement des échéances communes, stimulant les initiatives plutôt que récompensant l'expectative¹⁵.

C'est bien ce qui interpelle l'E.P. aujourd'hui, incapable d'avoir pu profiter d'une conjoncture historique qui l'aurait située comme mouvement social général. Le mouvement n'est resté que particulier, peu démocratique sinon corporatiste.

Tout est foutu disions-nous. Non pas. Plus que jamais les questions ayant trait à l'appréhension des

nouvelles technologies — industrielles ou psychologiques — à la « responsabilisation » d'après-crise, à la réduction du temps de travail dans ce qu'elle n'a pas de caricatural ou de « discursif », remettent, au centre du projet d'E.P., le pari démocratique d'un pouvoir local, libre, responsable et démocratique, débranché des notables et du pluralisme entre appareils. Sinon tout continuera comme avant : au lieu d'un parti unique, la démocratie pluraliste ne continuera pas moins de conjuguer dépossession et aliénation des citoyens sur leur devenir... tout en ayant réussi à les responsabiliser individuellement.

Tout reste donc à faire. Mais plus dans les termes et les pratiques qui ont marqué la décennie qui vient de s'écouler. Et il reste que l'E.P., si elle s'attache à travailler les questions qui la cernent jusqu'à la nier, reste une des composantes de l'interrogation sur le devenir démocratique de notre société.

B. Francq
Sociologue

F. Goffinet
*Animatrice au Service européen
de coopération pour les jeunes
Bruxelles*

NOTES :

¹ *Revue internationale d'action communautaire*, « Enjeux et limites de la politique culturelle », Automne 1979, n° 2/42, pp. 12-17.

² Jacques Donzelot a fort remarquablement montré combien la problématique crozérienne du changement détermine une nouvelle appréhension du temps à travers l'axiomatique de la vie sociale qui a pour effet de « rendre praticables les rapports sociaux », J. Donzelot, « L'appréhension du temps », *Critique*, Février 1982, n° 417, pp. 116-117.

³ Creutz, E., *La Réduction du temps de travail, enjeu de la lutte sociale*, document de travail C.I.E.P. (Centre d'information et d'éducation populaire) ; voir aussi Creutz, E., « De l'enseignement vers la formation permanente », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XVII, n° 4, pp. 271-281.

⁴ *Ibid.*, p. 3 du document de travail.

⁵ Voir, dans ce numéro, l'article « Une formation en informatique », Q. Peters et S. Noël.

⁶ C.F.D.T., « Les Dégâts du progrès. Les Travailleurs face au changement technique », *Points*, Collection Politique, n° 85, Ed. du Seuil, Paris 1977, 316 pages.

- ⁷ M. Pagès, M. Bonetti, V. de Gaulejac, D. Descendre, *L'Emprise de l'organisation*, P.U.F., Collection Économie en liberté, Paris 1979, 261 pages.
- ⁸ Groupe de réflexion sur les nouvelles thérapies, *Vers une nouvelle société psycho-relationnelle ?*, Actes du Colloque de Namur, 29-30 octobre 1981, S.E.C.J., Bruxelles 1982, 230 p.
- ⁹ Voir dans ce numéro l'article « Public et projet de formation permanente », M. Mormont, M. Antoine, R. Bodarwe, Y. Burnet.
- ¹⁰ Fondation Roi-Beaudouin, *L'Avenir économique de la Belgique*, Bruxelles 1981, 155 p.
- ¹¹ P. Demunter, « Les Responsables locaux et le District », *Contradictions*, Collection Le District socio-éducatif et culturel, n° 2, Bruxelles 1982, 111 p.
- ¹² B. Francq, « Comment les politiques sociales se sont-elles constituées en Belgique ? », *R.I.A.C.*, n° 7/47, pp. 9-23.
- ¹³ M. Dontreleau, *Place de l'éducation permanente et de la promotion socio-culturelle des travailleurs dans les projets d'organisation du ministère de la Communauté française*, Fondation André-Renard, Éducation permanente — Politiques de l'État, Politiques des Associations, vol. I, Liège 1982, pp. 154-185.
- ¹⁴ C. Lefort, « Droits de l'homme et politique », p. 82, in *L'Invention démocratique (Les Limites de la domination totalitaire)*, Fayard, Paris 1981, 331 p.
- ¹⁵ J. Donzelot, *op. cit.* p. 117.